



LA FORMATION EN ALTERNANCE

Quelques définitions et données :

L'alternance est un mode de formation qui permet d'acquérir un diplôme en alternant les temps de formation **en établissement scolaire et en entreprise**.

De nombreuses formations peuvent s'effectuer par la voie de l'alternance, du CAP jusqu'au niveau ingénieur.

L'étudiant est salarié de l'entreprise, et signe avec son employeur :

- un contrat d'**apprentissage**, accessible aux jeunes de 16 à 25 ans (voire 30 ans dans certains cas) qui souhaitent acquérir à la fois une formation diplômante et de l'expérience professionnelle, ou
- un contrat **de professionnalisation**, permettant un retour à l'emploi et l'acquisition d'une qualification pour les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans, mais accessible également aux jeunes de 16 à 25 ans.

La voie scolaire par alternance des Maisons Familiales Rurales (MFR)

Il existe une modalité d'acquisition des diplômes par la voie de l'alternance, proposée par les MFR, qui est spécifique et appelée **voie scolaire par alternance**. Elle alterne des périodes de stage et de formation scolaire, **sans que le jeune soit salarié d'une entreprise**.

Toutes ces modalités de formation ont en commun la place centrale donnée à l'**acquisition de compétences pratiques** et les jeunes qui en sont issus sont reconnus comme ayant un **niveau de qualification pratique plus élevé**.

Les chiffres :

- Plus de 33 000 apprentis dans l'enseignement agricole en 2017,
- Une augmentation de **86 % du nombre d'apprentis** dans l'enseignement agricole **entre 1995 et 2015 en France**,
- Sur ces 2/3 d'apprentis ayant choisi de travailler après l'obtention de leur Bac, **76% étaient en emploi à la sortie des études**.

Qu'en pense la CR :

Points positifs :

L'alternance et plus particulièrement l'apprentissage permettent de **former dans la durée** les futurs actifs agricoles. Ils donnent aux jeunes un accès rapide et **concret** aux métiers de l'agriculture et sont pour les agriculteurs **l'opportunité de transmettre leur passion pour ce métier, et parfois également leurs outils de production**, car ils permettent d'anticiper la transmission.

Points négatifs

Elle est source de réelles contraintes pour le maître d'apprentissage car former et transmettre prend du temps. Les risques liés à la sécurité des jeunes, d'autant plus lorsqu'ils sont mineurs, sont lourds à porter pour les agriculteurs. Enfin le coût de l'apprentissage est bien trop élevé (simulation sur le site du ministère du Travail : la rémunération due par le maître d'apprentissage

sur deux années d'un jeune de moins de 21 ans accueilli durant la réalisation de son BTS ACSE coûte 13 200€ , et 17 700€ pour un jeune de plus de 21 ans) .

Quelles sont les principales demandes de la CR ?

- Une **adaptation des réglementations relatives à la sécurité au travail** permettant des dispositions compatibles à l'acquisition de savoirs-faire et au respect de l'intégrité des jeunes (prise en compte des aménagements, dérogation ponctuelle au travail de nuit).
- Aide unique : **prise en charge à hauteur de 80 % du salaire des apprentis** dans les exploitations agricoles et ce pour tous les niveaux de diplômes ; rémunération déterminée en % du SMIC et en fonction de l'âge de l'apprenti.
- **Limitation de la responsabilité juridique** du maître d'apprentissage aux périodes pendant lesquelles l'apprenti est sous sa responsabilité.